

## **Application de la nouvelle réglementation F-Gas : des défis à relever au service de la mobilisation climatique**



La réglementation F-Gas s'apprête à être mise en œuvre dans tous les pays de l'Union Européenne. Entre pragmatisme et interrogation, les acteurs se préparent et se mettent en ordre de marche.

Décryptage avec **Matthieu Paul-Dauphin**, Directeur achat Réfrigération chez Equans France et expert sur le marché du fluide frigorigène.

### **Qu'est-ce que la réglementation F-Gas ?**

C'est un règlement européen destiné à réduire l'impact des fluides frigorigènes sur le climat. En effet, lorsqu'ils sont présents dans l'atmosphère, ces gaz contribuent au réchauffement climatique en raison de leur pouvoir calorifique. Ils participent également à la détérioration de la couche d'ozone. Utilisés dans les circuits de froid, ils sont définis par un GWP, un indicateur de leur pouvoir de réchauffement climatique associé à un niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> équivalent. La présence de ces fluides dans l'air est essentiellement due aux fuites sur les réseaux.

Pour réduire l'utilisation de ces gaz, la réglementation s'est basée sur les volumes d'achats au niveau de l'Union Européenne, les considérant semblables aux fluides relâchés en raison de fuites. L'enjeu est important puisqu'il s'agit d'éviter l'équivalent de l'émission de 176 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année en Europe. Des réglementations similaires sont appliquées ou en cours d'application aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

La révision de la première directive adoptée en 2015 vient d'être votée et son application significativement renforcée sera effective fin mars 2024. Concrètement, il s'agit d'accélérer l'interdiction des fluides frigorigènes ayant un puissant pouvoir calorifique dès à présent.

### **Quelles sont les conséquences pour le secteur ?**

Les principaux utilisateurs de fluides frigorigènes sont les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire : les industriels, les plateformes logistiques et la distribution. En clair, cela concerne toute la chaîne du froid, mais aussi les systèmes de climatisation dans l'ensemble de leurs usages. Le principal émetteur est la grande distribution qui utilise fréquemment ces installations avec des réseaux importants, des chambres froides aux surfaces de vente en passant par les salles des machines. Plus la charge de fluides est importante, plus les risques de fuites augmentent. A l'inverse, avec des systèmes de froid confinés en zone de production et l'utilisation de fluide vert, les industriels sont moins exposés aux conséquences du durcissement de la réglementation.

Les conséquences de l'application de la directive devraient rapidement se faire sentir. Dès 2024, le volume de fluides frigorigènes disponible sur le marché va fortement diminuer en raison des quotas mis en place. La tendance va s'accroître en 2025 avec à la clé une hausse significative des prix et une situation potentielle de pénurie : certaines pannes liées à une fuite de fluides pourraient entraîner une impossibilité de remise en état des installations.

## **Quelles sont les alternatives pour préserver des équipements opérationnels ?**

La modification de la directive F-Gas va accélérer le remplacement des installations et le recours à des fluides frigorigènes verts (CO2 et propane notamment), c'est-à-dire avec un très faible impact sur le réchauffement planétaire... Des investissements sont déjà programmés chez de nombreux acteurs qui ont anticipé l'évolution de la réglementation et les coûts importants liés à l'acquisition de nouveaux équipements.

On estime qu'environ 25 % du parc de la distribution alimentaire est déjà complètement converti à des fluides verts. Il est cependant nécessaire d'accroître les investissements nécessaires à la modernisation des installations restantes, compte tenu des délais conséquents de mise en œuvre de l'ordre de 12 à 18 mois en moyenne par site. Le défi est d'autant plus important qu'il faudra composer avec une réduction des quotas de fluides frigorigènes traditionnels.

Cette réglementation va dans le bon sens pour contribuer à relever le défi climatique. Son calendrier de mise en œuvre vient d'être modifié et il est désormais particulièrement ambitieux. Equans est au rendez-vous pour accompagner cette transition nécessaire grâce à des solutions éprouvées, techniquement maîtrisées et adaptées aux différents acteurs.

### **CONTACT PRESSE :**

Laure de Longevialle : +33 (0)6 62 34 71 77 - [laure.de-longevialle@external.equans.com](mailto:laure.de-longevialle@external.equans.com)

### **À propos du Groupe et d'Equans France**

Enraciné dans une histoire plus que centenaire, le groupe Equans, filiale du groupe Bouygues, est le nouveau leader mondial du secteur des énergies et services. En France, notamment grâce à Ineo, Axima et Bouygues Energies & Services, il possède une forte densité territoriale synonyme de proximité. Ses 35 000 salariés en France accompagnent leurs clients dans l'amélioration et l'optimisation de leurs équipements, systèmes et processus technique afin de relever les défis d'une triple transition, énergétique, industrielle et digitale. Equans mobilise un haut niveau d'expertise et de technologie, avec l'ambition d'apporter une contribution significative à un monde bas carbone et résilient. Génie électrique, climatique, réfrigération, sécurité incendie, Facility Management, IT et télécommunications, solutions digitales : les expertises complémentaires d'Equans se déploient en France à travers une combinaison unique de compétences multi-techniques aussi bien pour les projets de conception, construction et installation que pour les services d'exploitation et de maintenance.

Implanté dans 20 pays, avec 90 000 collaborateurs travaillant sur les 5 continents et un chiffre d'affaires annuel 2023 de 18,8 milliards d'euros, le groupe Equans connecte, produit, alimente et protège chaque jour l'énergie et les données des territoires, villes, bâtiments, usines et infrastructures. S'inscrivant dans une même dynamique, sa filiale Equans France a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 7,1 milliards d'euros et intervient dans près de 30 pays différents.

[www.equans.fr](http://www.equans.fr) | [www.equans.com](http://www.equans.com)